

COMMUNE DE GIOU DE MAMOU

**EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DELIBERATION N°47.2020**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Pouvoirs : 0 / Votants : 14 / Votes contre : 0 / Votes pour : 14.

L'an deux mille vingt, le dix-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal convoqué le dix novembre s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CREA, sous la présidence de M. Frédéric GODBARGE, Maire.

Présents : MM Olivier BELAIGUES, Odile BOS, Jean-Louis CAYROU, Sébastien CHEYSSAC, André COUDERC, Olivier GIL, Frédéric GODBARGE, Patrick GOUDERGUES, Yannick LEYBROS, Marie-Jeanne PETERS, Marie PUECHJEAN, Didier RISPAL, Lionel SERGUES, Stéphane VEDRENNE.

Absents excusés : Chrystelle MERLE.

Mme Marie-Jeanne PETERS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Objet : Désignation de Représentants au la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférée (CLECT)**

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de créer et de composer une commission Locale d'Evaluation des Charges Transférée (CLECT) qui, comme son nom l'indique, statue sur les impacts financiers résultant des évolutions des compétences s'opérant entre la Communauté et ses communes membres et établit des rapports soumis à la validation des assemblée délibérantes de ces différentes personnes publiques ;

Considérant que la CLECT est créée entre l'EPCI à fiscalité propre et ses communes membres et que chaque communes doit être représentée au sein de cette instance par au moins un conseiller municipal ;

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner un représentant de la commune et son suppléant au sein la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférée (CLECT)

Sont élus, sur proposition, au sein du Conseil Municipal :

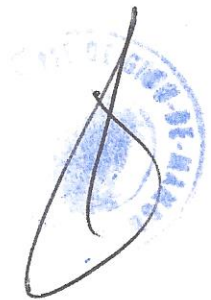
- Titulaire : Frédéric GODBARGE
- Suppléant : Marie Jeanne PETERS

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

Adopte à la majorité les propositions ci-dessus.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 20.11.2020 et qu'il n'a été présenté aucune observation. Extraits transmis à M. le Préfet le 23.11.2020.  
Copie certifiée conforme et exécutoire. Au registre sont les signatures.

Le Maire, Frédéric GODBARGE.

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains text that is partially obscured by the signature but appears to include 'Maire' and 'Commune de...'. The signature is a stylized, cursive 'F. Godbarge'.